

**PROMESSE DE SERVITUDE – EGOUT SANITAIRE BALDWIN**

**ENTRE**

**LA VILLE DE COATICOOK**, ici représentée par madame Geneviève Dupras, greffière - – **premier comparant ;**

**ET**

\_\_\_\_\_ – **deuxième comparant ;**

Nom et prénom :

\_\_\_\_\_

Adresse :

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

Lot(s) :

\_\_\_\_\_

Par la présente, \_\_\_\_\_, s'engage à :

- Consentir une servitude en faveur de la Ville de Coaticook pour le passage de fils électrique pour l'alimentation de la pompe d'égout ;
- Consentir une servitude en faveur de la Ville de Coaticook pour l'implantation d'un poste de pompage d'égout sanitaire desservant sa propriété ainsi que, possiblement, d'autres propriétés ;
- Consentir une servitude en faveur de la Ville de Coaticook pour l'implantation d'une conduite de refoulement entre le poste de pompage et le réseau basse pression du secteur

Et ce, en tout temps sur le lot \_\_\_\_\_ du cadastre du Québec, circonscription foncière de Coaticook.

Un dépôt d'un montant de 550 \$ doit être déposé au moment de la demande de permis pour le raccordement au réseau d'égout au service de l'urbanisme. Ce montant sera remboursé après avoir reçu l'acte de servitude dûment notarié au service d'urbanisme et suivant une confirmation reçue des services extérieurs, division infrastructures sur l'inspection des raccordements.

\_\_\_\_\_ s'engage à payer les coûts relatifs à la transaction et se chargera de mandater l'arpenteur-géomètre. La Ville de Coaticook accepte de transmettre ladite promesse et sa résolution au notaire au moment propice.

Aucune compensation ne sera exigée pour ladite servitude.

Choix du notaire: \_\_\_\_\_

Choix arpenteur-géomètre : \_\_\_\_\_

**Signé à Coaticook,**

Le \_\_\_\_\_ 2019

\_\_\_\_\_  
Geneviève Dupras, greffière  
Ville de Coaticook

\_\_\_\_\_  
deuxième comparant (propriétaire)